Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212201107-20251212-1112202503-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN
LE 11 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
10	14	13

Date de la Convocation
1er décembre 2025

L'an deux mil-vingt-cinq, le onze-décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC, la Maire.

Présents : Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Cyril LE QUERREC, Valérie HEUZÉ

Excusée : Isabelle RIOU (procuration à Karine THOMAS), Mickaël SADOU (procuration à Fabrice BOURLIER), Isabelle L'ANTHOËN (procuration à Cyril LE QUERREC)

Absent : Anthony PÉRON

Secrétaire de séance : Fabrice BOURLIER

Objet : Ecole Ste Marie - Financement d'un spectacle

Madame la Maire fait part d'un courriel de l'Ecole Ste Marie concernant une demande de participation à hauteur de 5 € par enfant au financement des spectacles dans le cadre du dispositif « saison jeune public » mis en œuvre par LTC. 4 enfants de Lanmérin ont participé à un spectacle le 10 octobre.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE de verser la somme de 20 € à l'école Ste Marie de Rospez.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le secrétaire de séance
Fabrice BOURLIER

La Maire
Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMERIN 22300

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 12 décembre 2025.
Affiché le 12 décembre 2025